

Paris, le 18 AVR. 2018



Secrétariat général

Affaire suivie par :
Stéphane MORTIER
stephane.mortier@culture.gouv.fr

2081019502

Service des
ressources humaines

Sous-direction des politiques de
ressources humaines et des
relations sociales

Bureau du dialogue social et de
l'expertise statutaire

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

Mesdames et Messieurs les membres du comité technique d'administration centrale,

Lors du comité technique du 10 avril dernier, un vote unanime défavorable des représentants du personnel au sens de l'article 48 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État est intervenu sur le point relatif au projet d'arrêté ouvrant droit au bénéfice de la prime de restructuration de service à certains agents de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) dans le cadre du projet CAMUS.

La nouvelle convocation sur ce point devant intervenir dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours et excéder trente jours, j'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du comité technique d'administration centrale qui se tiendra le :

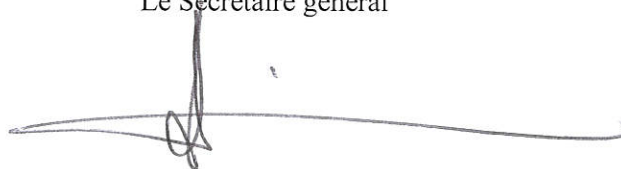
**Vendredi 27 avril 2018
de 11h à 12h – Salle Malraux
182 rue Saint Honoré - 75001 PARIS**

Je vous saurais gré de bien vouloir faire savoir par courriel, à l'adresse suivante : dialogue.social@culture.gouv.fr, si vous participerez à cette réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

1) Projet d'arrêté ouvrant droit au bénéfice de la prime de restructuration de service à certains agents de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) dans le cadre du projet CAMUS (pour avis).

Le Secrétaire général



Hervé BARBARET